



Kit Info PROJET ÉDUCATIF



FÉLICIA

FÉDÉRATION POUR LA LIBERTÉ DU CHOIX DE
L'INSTRUCTION ET DES APPRENTISSAGES

BRAND FOR YOUR ENEMIES

BYE



Facebook

247 VND

SOMMAIRE



1. Cadre et contexte

1. Cadre
2. Précisions sur le choix du motif
3. Qu'est ce qu'un projet éducatif ?
4. Quelle différence avec le dossier pédagogique ?

2. Panorama juridique

3. Socle, cycles et attendus de fin de cycle

1. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
2. Décomposition des cycles
3. Les domaines de compétences

4. Contenu du projet

1. La situation propre à l'enfant
2. Démarches et méthodes pédagogiques
3. Ressources et les supports
4. L'organisation du temps de l'enfant
5. Autres éléments non exigés
6. Quelques pistes de réflexion



1. Cadre et contexte



1. Cadre

Dans le cadre de la nouvelle loi confortant le Respect des principes de la République (article 49) et à la mise en place des décrets d'application, l'instruction en famille est désormais soumise à autorisation.

Cette autorisation est accordée suivant 4 motifs :

1. L'état de santé de l'enfant
2. La pratique d'une activité artistique ou sportive intensive
3. L'itinérance de la famille ou l'éloignement géographique de tout établissement scolaire
4. Une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif.

Vous trouverez dans ce kit les éléments informatifs légaux concernant le projet éducatif à fournir dans le cadre d'une demande d'autorisation d'IEF pour motif 4.

Ce projet doit être déposé avec le [Cerfa](#), et établit pour chacun des enfants instruit en famille. Il doit être **personnalisé pour chaque enfant d'une même fratrie** et tenir compte de la **situation propre de chacun** d'entre eux.

ATTENTION : Ce kit d'information n'est pas un dossier type à remplir. Nous regroupons uniquement les infos légales et les supports déjà existants sur lesquels vous pouvez vous appuyer pour finaliser votre projet. Les décrets étant récents et imprécis, nous n'avons aucun recul sur qui sera accepté, toléré, refusé.



1. Cadre et contexte



2. Précisions sur le choix du motif

Ce dossier traite uniquement du motif 4. Nous avons cependant deux pistes de réflexion à vous apporter sur le choix du motif :

Une proposition d'un des avocats : **si la famille n'est pas sûre de la validation du motif 1 ou 4**, et ne veut pas risquer de se retrouver hors délai suite à un refus de motif 1, elle peut déposer une demande de motif 4.
=> **il devrait être possible pour la famille d'envoyer en même temps les 2 CERFA différents en précisant quel motif elle préférerait voir accepté.**

Concernant les troubles des apprentissages, en théorie :
- ils n'entrent pas dans le motif 1 "santé" car il ne s'agit pas de maladies, l'état de santé n'est donc pas affecté ;
- pour entrer dans le motif 1 "handicap" selon la législation sur l'IEF il faut un certifié médical standardisé (cerfa 159695) ou dossier mdph".
=> **Beaucoup de familles en déduisent que la demande doit dans ce cas se faire pour motif 4**

ATTENTION : Ce kit d'information n'est pas un dossier type à remplir. Nous regroupons uniquement les infos légales et les supports déjà existants sur lesquels vous pouvez vous appuyer pour finaliser votre projet. Les décrets étant récents et imprécis, nous n'avons aucun recul sur qui sera accepté, toléré, refusé.





QUELLES DÉMARCHES SI...

MON ENFANT COMMENCE L'IEF

À LA PROCHAINE RENTRÉE ?

JE DEMANDE L'IEF POUR UN DES MOTIFS SUIVANTS


**handicap
ou santé**

VOIR PACK INFOS 2

- ✓ **SANTÉ**
Certificat médical de moins d'1 an
- ✓ **HANDICAP**
Certificat médical ou notification MDPH

Art. R. 131-II-2


**sport
ou art**

VOIR PACK INFOS 2

- ✓ Attestation d'inscription auprès d'un organisme sportif ou artistique
- ✓ Présentation de l'organisation établisant que l'enfant ne peut fréquenter assidûment un établissement

Art. R. 131-II-3


**itinérance ou
éloignement**

VOIR PACK INFOS 2

- ✓ **ITINÉRANCE**
Pièces justifiant de l'impossibilité de fréquenter assidûment un établissement
- ✓ **ÉLOIGNEMENT**
Pièces établissant cet éloignement

Art. R. 131-II-4


**situation
propre**

- ✓ Dossier pédagogique

Art. R. 131-II-5



Je dépose MA DEMANDE D'AUTORISATION
entre le 1 MARS et le 31 MAI
avec le dossier infos ET le dossier pédagogique



Nous savons que certains cas pratiques ne sont pas traités par ces décrets et que vous rencontrerez des difficultés, n'hésitez pas à les faire remonter à vos associations.



INSTRUCTION EN FAMILLE Rentrée 2022

ief

Le dossier infos

Art. R. 131-II-1



- 1 **Formulaire de demande d'autorisation** (modèle fixé par le ministre chargé de l'Éducation nationale *non encore accessible en ligne au 28 février 2022*)
- 2 Document justifiant de l'**identité de l'enfant**
- 3 Document justifiant de l'**identité des responsables** de l'enfant
- 4 Document justifiant de leur **domicile**
- 5 Le cas échéant, document justifiant de l'identité de la ou des **personnes chargées d'instruire l'enfant** lorsqu'il ne s'agit pas des personnes responsables de l'enfant

Le projet éducatif

Art. R. 131-II-5

- 1 Présentation écrite du **projet éducatif** comportant les éléments essentiels de l'enseignement et de la pédagogie adaptés aux capacités et au rythme d'apprentissage de l'enfant, à savoir notamment :
 - a Description de la **démarche** et des **méthodes pédagogiques** mises en œuvre pour permettre à l'enfant d'acquérir les connaissances et les compétences dans chaque domaine de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
 - b **Ressources et supports éducatifs** utilisés
 - c **Organisation du temps** de l'enfant (rythme et durée de activités)
 - d Le cas échéant, identité de tout **organisme d'enseignement à distance** participant aux apprentissages de l'enfant et une description de la teneur de sa contribution
- 2 Pièces justifiant de la **disponibilité** de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant
- 3 Copie du **diplôme du baccalauréat ou équivalent** (français ou étranger) de la personne chargée d'instruire l'enfant
- 4 Déclaration sur l'honneur de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant d'assurer cette **instruction majoritairement en langue française**



1. Cadre et contexte

3. Qu'est ce qu'un projet éducatif ?



D'après le décret relatif aux modalités de délivrance de l'autorisation d'instruction dans la famille, lorsque la demande d'autorisation est motivée par l'existence d'une "situation propre à l'enfant", le dossier doit comprendre une présentation écrite du **projet éducatif** comportant les **éléments essentiels de l'enseignement et de la pédagogie adaptés aux capacités et au rythme d'apprentissage de l'enfant**, à savoir notamment :

- Une description de la démarche et des méthodes pédagogiques mises en œuvre pour permettre à l'enfant d'acquérir les connaissances et les compétences dans chaque domaine de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Les ressources et supports éducatifs utilisés
- L'organisation du temps de l'enfant (rythme et durée des activités)
- Le cas échéant, l'identité de tout organisme d'enseignement à distance participant aux apprentissages de l'enfant et une description de la teneur de sa contribution

Le décret précise de manière explicite ces 4 points, il est donc attendu qu'ils soient effectivement abordés à minima.



1. Cadre et contexte



4. Quelle différence avec le dossier pédagogique

Le projet éducatif est un document à joindre à la demande d'autorisation pour faire l'IEF pour le motif 4 "situation propre à l'enfant". Il est obligatoire. Il présente ce que la famille prévoit de mettre en place pour accompagner l'enfant dans son instruction.

Le dossier pédagogique est un document qui permet de constater la progression effective de l'enfant depuis son dernier contrôle. Il n'est pas obligatoire mais il est souvent conseillé d'en fournir un par les associations et les DASEN.

Il peut reprendre une partie des éléments du projet éducatif, notamment vos méthodes pédagogiques mais il sert principalement à montrer concrètement les avancées et acquisitions réelles de votre enfant. Vous pouvez y ajouter des photos de ses travaux, de vos activités et sorties.

Le dossier pédagogique est généralement envoyé à l'inspecteur dans les 15 jours précédant la date du contrôle et pour faciliter les échanges lors du contrôle. Certains choisissent également de ne le présenter que le jour du contrôle. Vous pouvez demander à l'annexer au rapport de votre DASEN.



DEMANDE AUTORISATION = Projet éducatif
Explique le projet prévu



CONTRÔLE PÉDAGOGIQUE = Dossier pédagogique
Constata ce qui a été fait



2. Panorama juridique



Quelques sites sur l'aspect légal, sur lesquels vous pouvez vous appuyer pour vous aider lors de la rédaction de votre projet :

- [Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) confortant le respect des principes de la République
- [Décret 2022-182 du 15 février 2022](#) relatif aux modalités de délivrance de l'autorisation d'instruction dans la famille
- [Renseignements sur le cadre légal](#) sur le site instructionenfamille.org

Vous pouvez aussi vous appuyer sur les textes (légaux ou littéraires) concernant :

- La liberté pédagogique,
- La priorité au choix des parents,
- Le respect de l'enfant, la prise en compte de ses choix pour lui même



3. Socle, cycles et attendus de fin de cycle



1. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Le projet éducatif doit comprendre une "description de la démarche et des méthodes pédagogiques mises en oeuvre pour permettre à l'enfant d'acquérir les connaissances et les compétences dans chaque domaine de formation du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture**". Ce dernier identifie les connaissances et compétences qui doivent avoir été acquise à l'issue de l'instruction obligatoire à 16 ans. ([Lien EN](#)).

L'Éducation nationale a découpé les objectifs du socle en **5 domaines de compétences** et scindé la période d'instruction en **cycles**.

En IEF, les parents instructeurs ne sont pas tenus de respecter les programmes de l'Education nationale. Lors des contrôles **l'inspecteur peut toutefois se référer aux attendus de fin de cycle** pour constater la bonne progression devant permettre la maîtrise progressive du socle commun.

Comme le souligne [le vademecum IEF page 19](#) "il ne faut pas y avoir une obligation de résultat, mais un **outil de dialogue pédagogique avec la famille**". Ces **attendus de fin de cycle** permettent aux personnes qui contrôlent les parents et aux parents eux-même de disposer de bases de discussions communes pour évaluer la progression des acquisitions.

Pour tout savoir sur les contrôles de l'instruction en famille, téléchargez sur notre site [notre mémo des contrôles](#) (La version actuelle se base sur les textes et sur la circulaire de 2017. Une mise à jour sera réalisée dès la sortie de la nouvelle circulaire. Supposant peu de changements dans le déroulé du contrôle lui-même vous pouvez déjà le parcourir pour vous faire une première idée.)

Vous êtes soumis à la maîtrise progressive de ce socle par votre enfant.

Nous vous conseillons donc d'en étudier spécifiquement, d'en connaître les rouages et de bien identifier les limites de l'obligation vis à vis des cycles.

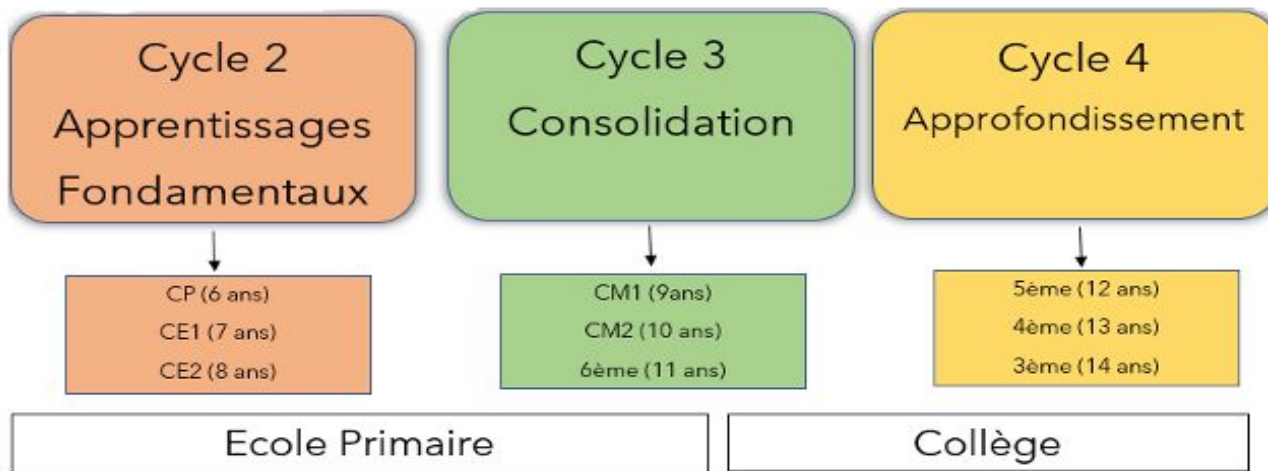


3. Socle, cycles et attendus de fin de cycle



2. Décomposition des cycles

Le socle commun est décomposé en 3 cycles de 3 ans chacun. (Vous entendrez parler du cycle 1 correspondant aux classes maternelles mais sachez que si un programme y est bien associé, ce cycle ne fait pas partie du socle qui commence à 6 ans). En IEF vous n'êtes pas tenus de suivre le programme de l'Education nationale par classe d'âge. Nous vous conseillons toutefois de bien connaître les cycles car votre inspecteur s'y référera sans doute pour discuter et constater la progression de votre enfant.



* L'âge indiqué est l'âge que l'enfant doit atteindre dans l'année.
Un enfant né en 2019 entre en PS en septembre 2022, qu'il soit né en janvier ou en décembre.



3. Socle, cycles et attendus de fin de cycle



3. Les domaines de compétences

Pour chaque cycle, l'Education nationale fixe des objectifs dans chacun des domaines.

Les matières traditionnelles (mathématiques, français, histoire...) peuvent correspondre à des attendus dans 1 ou plusieurs des domaines.

Le domaine 1 (langage mathématique) par exemple comprend des mathématiques, mais le domaine 4 (démarche scientifique, résolution de problèmes) également. C'est pour cette raison qu'en IEF il est important de raisonner par domaines du socle et attendus de cycles et non par matières. Nous vous invitons à le rappeler à vos inspecteurs :).

Retrouvez la description des 5 domaines à la page suivante.



Vous pouvez retrouver les tableaux des attendus de fin de cycle détaillés par domaine de compétence, téléchargeables et remplissables, sur le site instructionenfamille.org



Domaine 1

Les langages pour penser et communiquer

Comprendre et s'exprimer en utilisant 4 types de langage.

- Langue française orale ou écrite
- Langue vivante étrangère ou régionale
- Langages mathématiques, scientifiques ou informatiques
- Langages des arts et du corps

Domaine 2

Les méthodes et outils pour apprendre

Apprendre à apprendre, seul ou collectivement, en classe ou en dehors.

- Organisation du travail personnel
- Coopération et réalisation de projets
- Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information
- Outils numériques pour échanger et communiquer

Domaine 3

La formation de la personne et du citoyen

Transmettre les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la Constitution.

- Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres
- La règle et le droit
- Réflexion et discernement
- Responsabilités, sens de l'engagement et de l'initiative

Domaine 4

Les systèmes naturels et les systèmes techniques

Donner à l'élève les fondements de la culture mathématiques, scientifique et technologique.

- Démarches scientifiques
- Conception, création, réalisation
- Responsabilités individuelles et collectives

Domaine 5

Les représentations du monde et l'activité humaine

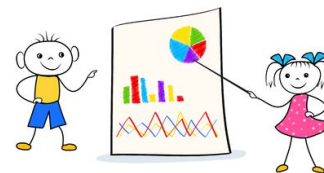
Développer une conscience de l'espace géographique et du temps historique.

- L'espace et le temps
- Organisation et représentations du monde
- Invention, élaboration et production



4. Contenu du projet

1. La situation propre à l'enfant



Vous n'avez pas à nommer ou justifier de la situation propre de votre enfant lors de votre demande d'autorisation pour motif 4. Il est cependant nécessaire que votre projet pédagogique en soit la résultante. Ainsi, vous devrez décrire les rythmes et capacités de votre enfant et les mettre en lien avec vos méthodes pédagogiques, réfléchies dans son intérêt supérieur. Veillez à présenter votre projet sous une forme de réflexion positive envers l'enfant et non par simple confort ou rejet de l'école.

Pour lire notre décriptage des textes [cliquez ICI](#)

Exemple de projet pédagogique que nous avons pu lire : *“Mon enfant est TDAH et en classe il n'arrive pas à suivre => pour son intérêt spécifique et lui donner les meilleures chances de réussite dans la vie, voilà comment j'organise mon travail hebdo pour l'acquisition du socle.”*

Après analyse, une autre formulation est possible : *“Notre enfant de par son vif tempérament a besoin de bouger à sa guise durant ses apprentissages. Il a également des phases où il a besoin de se canaliser. Nous demandons l'autorisation pour motif 4, en vertu de l'intérêt supérieur de notre enfant qui consiste notamment à lui donner une instruction propice à une bonne acquisition progressive et régulière du socle commun, dans un environnement de travail calme, où il peut se lever et déambuler à sa guise. Afin de justifier de ma capacité de l'instruire conformément aux exigences légales, vous trouverez ci joint les modalités d'instruction et comment je compte l'organiser.*

Liez ensuite les rythmes et capacités de votre enfant à votre approche pédagogique dans les domaines du socle.

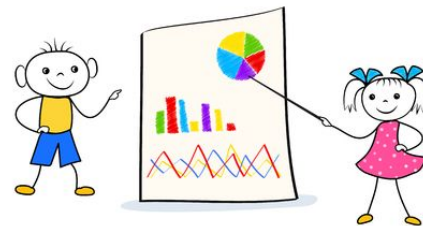
Exemples qui ne sont QUE des exemples :) et non des formules magiques :) :

- Les apprentissages ne sont pas réalisés dans une pièce dédiée mais davantage en extérieur
- Pour le calcul nous nous appuyons sur des exercices réalisés en mouvement inspirés de la pédagogie Steiner.
- Toute séance d'apprentissage formel commence par une musique calme de quelques minutes .
- Notre enfant, même s'il n'est pas tout à fait à l'aise avec l'écrit, progresse bien. Nous lui proposons d'écrire debout sur les vitres/grand tableau etc, en alternant lettres et mouvements amples + beaucoup de dessin



4. Contenu du projet

2. Démarches et méthodes pédagogiques



Aux vues de l'objectif de l'acquisition du socle commun, du découpage en cycles et des attendus associés, le dossier doit donc détailler les démarches et méthodes pédagogiques qui seront mises en oeuvre. Il s'agit de présenter la manière dont est envisagée l'instruction pour atteindre l'objectif du socle commun. Pour cela il faut distinguer 2 éléments essentiels :

- **Les méthodes et pédagogies à expliciter** : suivi annuel du programme de l'EN avec horaires et planning plus ou moins fixes, CNED, cours par correspondance, Apprentissages libres et autonomes non déterminés par l'adulte, , approche mixte avec suivi ou non des programmes et d'un planning suivant le contexte pédagogie alternatives (Montessori, Freinet, Steiner, Mason, ou autre...)
- **La progression** : il s'agit de préciser le point de départ, là où en est l'enfant "aujourd'hui", pour savoir comment sera menée l'instruction jusqu'au socle commun. Les attendus de fin de cycle peuvent donc être un guide afin de définir une progressivité dans les apprentissages.

Attention : il existe bien d'autres façons de faire, mais à l'heure actuelle nous disposons de peu d'informations sur ce qui sera effectivement attendu des instructeurs des dossiers de demande. Nous ne pouvons donc pas entrer dans les détails.



4. Contenu du projet

3. Ressources et supports



Pour répondre à cette demande, les familles peuvent mentionner ce qui sera utilisé pour l’instruction :

- Manuels scolaires, cahiers d’exercices...
- Livres, romans, documentaires...
- Matériel de manipulation : objets à dénombrer, à classer, système décimal...
- Matériel d’expérimentation : kits scientifiques...
- Supports numériques : logiciels, sites internet...
- Jeux éducatifs et jeux traditionnels (société, jeux d’imitation, de construction...)
- Matériel d’activité physique : motricité, balles, vélos...

N’hésitez pas à **détailler le choix de ces supports en réponse aux besoins spécifiques de votre enfant** : s’il a besoin de passer beaucoup par le concret / la manipulation, si ses capacités sont plutôt visuelles ou auditives par exemple, s’il est passionné par un thème qui facilite les apprentissages...

Peuvent être mentionnés également les **supports utilisés par l’instructeur** pour se former lui même à différentes pédagogies, à la compréhension des apprentissages, ou l’usage des livres pédagogiques destinés aux enseignants par exemple.



4. Contenu du projet

3. L'organisation du temps de l'enfant



Il est demandé de préciser l'organisation du temps de l'enfant, en mentionnant le rythme et la durée des activités.

La manière la plus standard est évidemment de présenter un emploi du temps comme cela est fait à l'école, en y indiquant les matières abordées chaque jour et le temps prévu.

Mais certaines familles ne s'organisent pas de cette façon, du fait de l'âge de l'enfant (ex : en maternelle il est moins opportun de parler d'emploi du temps avec des matières bien distinctes), de ses spécificités (ex : avec des troubles de l'attention des séances peuvent être prévues mais réalisées au moment opportun dans la journée), des choix pédagogiques (ex : un travail par projet n'est pas prévu par matière dissociée répétitive chaque jour)...

A ce jour nous n'avons pas suffisamment d'informations pour conseiller ou déconseiller sur le niveau de détails à apporter. Il nous semble essentiel que les familles répondent à cette demande en adaptant le plus précisément possible à leur façon de faire, à leur capacité de défendre leur choix, et surtout en mettant en avant l'adaptation à l'enfant.



4. Contenu du projet

5. Autres éléments non exigés



Quelques autres sujets intéressants pouvant être abordés selon votre cas pour expliciter votre projet :

- **Présentation de la famille, de l'enfant, du choix de l'IEF** (vous n'avez cependant pas à communiquer d'information sur votre vie privée)
- Les **activités extérieures, associations, clubs...** qui font partie intégrante de l'instruction en IEF
- Le(s) **lieu(s) de l'instruction** (pièce dédiée, salon, extérieur, mix, etc)





4. Contenu du projet

6. Quelques pistes de réflexion

- Le projet éducatif doit être personnalisé et prévu pour votre enfant, ses spécificités et capacités
- Le sujet est l'instruction délivrée à votre enfant et non votre vie privée
- Les services de l'Etat attendent des dossiers avec orthographe et syntaxe soignées
- Un document lisible est un document en plusieurs parties bien identifiées
- En IEF le référentiel est le socle commun, ses domaines, ses cycles, et non les matières académiques des programmes de l'Education nationale
- De manière générale, il est toujours préférable d'employer un vocabulaire simple que nous maîtrisons.
- Faire relire son document permet de lever les éventuelles incohérences (*exemple : apprentissages autonomes au départ et planning avec programme dirigé en fin de dossier*)

“La plus belle façon de se distinguer est de rester soi-même” :)

